



Droit de passage dans maison mitoyenne plus utile

Par **nath**, le **27/09/2012** à **11:53**

Bonjour,

J'ai hérité d'une maison mitoyenne dans un village. Les escaliers (1° et 2° étages) appartiennent à l'autre propriétaire. J'ai un droit de passage pour le 2° escalier; (pas d'autre possibilité pour me rendre à l'étage). Je fais actuellement des travaux de rénovation et n'aurai plus besoin de cet escalier donc de ce droit de passage. Puis-je rendre ce droit de passage et quelle démarche dois-je effectuer? Merci